

personnelle, que la solution de la difficulté se trouve pour moi dans un mode d'élection directement par le peuple, et je voudrais, qu'à l'instar de la Chambre des Lords, qui en ce moment s'est elle-même chargée de faire droit à l'opinion publique en Angleterre, notre Sénat s'occupât et décidât lui-même de la question que l'on est convenu d'appeler la réforme du Sénat.

En terminant, je regrette d'avoir abusé aussi longuement de votre patience, honorables messieurs, surtout après la promesse avec laquelle j'ai débuté que je serais bref, et j'unis ma voix à celle de Son Excellence le Gouverneur général pour demander, pour appeler les bénédictions du ciel sur nos travaux et sur notre pays, pour qu'il continue toujours à progresser et à prospérer. J'ai beaucoup de plaisir à seconder la proposition de mon honorable ami le sénateur de Halifax, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le remercier du discours qu'il a bien voulu nous adresser à l'ouverture de cette session.

L'honorable M. LOUGHEED: Je propose que le débat soit ajourné à demain.

La motion est adoptée.

Le Sénat s'ajourne à demain à trois heures p. m.

SENAT.

Séance du mercredi, 23 novembre 1910.

Présidence de l'honorable J. K. KERR.

La séance s'ouvre à trois heures.

Prière et affaires courantes.

COMITE DE SELECTION.

MOTION.

L'honorable M. LANDRY: Je demanderai à l'honorable leader de la Chambre s'il ne pourrait pas faire la motion tendant à demander la nomination du comité de sélection. Je ne vois pas qu'il soit irrégulier d'agir ainsi. Cela se fait à la Chambre des communes. Sir Wilfrid Laurier a proposé la nomination du comité de sélection avant la discussion de l'adresse.

Le très honorable sir RICHARD CART-WRIGHT: Cela s'est fait fréquemment. Mon honorable ami a presque raison de dire que, dans la pratique, cela se fait fréquemment; cela se fait d'habitude, je crois, aux communes. C'est la Chambre qui doit décider cela. Je n'ai aucune objection à faire la motion et peut-être facilitera-t-elle l'expédition de la besogne. Je suppose que mon honorable ami ne désire pas s'occuper d'autres motions?

L'honorable M. LANDRY: Non.

Le très honorable sir RICHARD CART-WRIGHT:

Que, conformément à la règle 77, un comité de sélection soit nommé chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de la présente session; ce comité devant faire rapport avec toute la diligence convenable des noms des sénateurs par lui désignés, le dit comité devant être composé des sénateurs suivants:

L'honorable sir Mackenzie Bowell, les honorables MM. Gibson, Lougheed, Béïque, Miller, Power, Watson, Casgrain et Ross (Moosejaw).

MOTION.

L'honorable M. POWER: L'honorable sénateur Bostock est absent et ne sera pas ici pour quelque temps, et je crois que l'honorable sénateur ferait mieux de proposer un autre nom.

Le très honorable sir RICHARD CART-WRIGHT: J'y substituerai le nom de l'honorable M. Ross (Moosejaw).

L'honorable M. LANDRY: Je suppose que les noms préposés sont les mêmes que ceux de l'année dernière?

Le très honorable sir RICHARD CART-WRIGHT: Oui.

L'honorable M. LANDRY: Avant l'adoption de la motion, je proposerai de nouveau, au nom de ma province et du Dominion en général, que nous choisissons un sénateur de chaque province pour former ce comité. Il y a neuf provinces et neuf noms de proposés. J'ai suggéré la chose l'année dernière.

Le très honorable sir RICHARD CART-WRIGHT: Je crois qu'il n'est pas irraisonnable que deux sénateurs d'Ontario et deux de Québec fassent partie du comité. Je ne me trompe pas, la Chambre a eu l'habitude de faire un pareil choix.